

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Création d'un groupe de travail Flandre-État fédéral pour la fusion de communes

Le Conseil des ministres décidé de créer un groupe de travail flamand-fédéral pour accompagner la fusion des communes flamandes. La création de ce groupe de travail répond ainsi à la demande du vice-ministre-président du gouvernement flamand Bart Somers d'installer un point de contact fédéral.

Un tel groupe de travail a également été mis en place sous la législature précédente.

Il existe pour l'heure des projets de fusion entre les communes de Bilzen et Hoeselt, Tongres et Looz, Ham et Tessenderlo, Anvers et Borsbeek, Lokeren et Moerbeke, et Lochristi et Wachtebeke. Cependant, le nombre de communes aspirant à la fusion pourrait encore augmenter.

Les conseils communaux concernés doivent prendre une décision de fusion pour le 31 décembre 2023 au plus tard et la transmettre aux autorités flamandes. La fusion prendra alors cours au 1er janvier 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be